



PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE - N° 18 Ter

Réunion du : 4 Janvier 2019
à : 16h00

Présidence : Michel CASSEGRAIN

Présent(s) : Magali DE BONNEFOY - Patrick MINON

Excusé(s) : Philippe SOUCHU - Marc CASSEGRAIN - Ludovic GERARD - Laurent HATTON - Jean-Louis RODRIGUEZ - Alain THILLOU

Rappel de l'article 15 alinéa 13 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

" Dans l'hypothèse où le terrain de l'équipe recevante est déclaré impraticable en conformité avec les dispositions de l'alinéa 2 du présent article, et si la rencontre "retour" a déjà été arrêtée ou reportée une fois pour cause d'intempéries, la Commission Sportive peut inverser ou modifier le lieu de la rencontre du match "retour" et appliquer l'article 9.4"

I- Championnat U17

La Commission,

- vu les classements des championnats U17 D1 et D2 à l'issue de la 1^{ère} phase,
 - considérant que la 1^{ère} phase des championnats départementaux U17 est constituée en poules de brassage de même niveau, et que de fait, il n'y a pas lieu d'appliquer les dispositions de l'article 17.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,
 - considérant en l'espèce que la rétrogradation de l'équipe 1 du club ES Loges et Forêt de D1 en D2 n'empêche pas l'accession de l'équipe 2 du club de D2 en D1,
 - confirme la participation du club ES Loges et Forêt aux championnats U17 D1 et U17 D2,
 - précise que l'équipe participant au championnat U17 D1 2^{ème} phase sera nécessairement l'équipe supérieure du club (équipe 1), celle participant au championnat U17 D2 2^{ème} phase sera l'équipe inférieure du club (équipe 2)
-

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
Michel CASSEGRAIN

La Secrétaire
Magali DE BONNEFOY

Handwritten signature of Michel Cassegain in black ink.Handwritten signature of Magali De Bonnefoy in black ink.

PUBLIE LE 07.01.2019